

PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL



● Présentation de la formation

Notre formation pénibilité vous permettra de maîtriser les éléments pour établir des diagnostics liés à la pénibilité et mettre en place des modalités visant à encadrer les droits des employés.

● Objectifs de la formation

- Connaître les exigences de la réglementation en matière de pénibilité au travail.
- Identifier et évaluer les facteurs de pénibilité dans son entreprise.
- Savoir mettre en œuvre une démarche de prévention de la pénibilité.
- Conduire le diagnostic préalable des situations de pénibilité.
- Intégrer la pénibilité dans le Document Unique des Risques Professionnels.
- Savoir élaborer les fiches individuelles d'exposition aux facteurs de pénibilité.
- Mettre en place les comptes personnels de prévention de la pénibilité.
- Connaître les seuils ouvrant droits à l'attribution des points de pénibilité pour les salariés exposés.
- Réaliser une étude de poste de travail afin de comprendre la méthode d'évaluation.
- Proposer une démarche de prévention de la pénibilité au sein de son établissement.



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

Devenir proactif dans votre démarche de prévention.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**



DURÉE

1 jour, soit 7 heures



LIEU ET DATE

**Dans vos locaux
Dates sur demande**



DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

**Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 400 € / Groupe**

Devis sous 24 h

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons une mise à jour de votre formation Pénibilité au travail **tous les 2 ans.**



Établir le diagnostic préalable des situations de pénibilité :

S'informer sur les enjeux de l'allongement de la vie professionnelle.

Ce que recouvre la notion de pénibilité dans la nouvelle loi.

Connaître les points clefs de la réforme des retraites en janvier 2015.

Assimiler les facteurs de pénibilité :

Les points clefs du diagnostic : critères à prendre en compte, métiers prioritaires.

Définir les critères de pénibilité propres à votre organisation :

Éléments liés aux personnes :

- Risques majeurs de santé : stress, sentiment d'usure professionnelle.
- Impacts physiques du vieillissement sur l'organisme : TMS.
- Historiques de carrières.
- Critères d'âge et de typologies d'activité professionnelle.

Éléments liés aux spécificités des métiers et des postes de travail :

- Critères de pénibilité des emplois de l'organisation.
- Risques d'expositions : intensité et fréquence selon les métiers.
- Éléments liés aux risques santé au travail : accidents, sécurité ?

Mettre en place les entretiens pour la prise en compte trimestrielle :

Travailler avec les intervenants concernés :

- Médecins du travail.
- Managers.
- Partenaires sociaux.

Définir une méthodologie d'action en commun :

- Cadrage du projet de prévention.
- Rôle spécifique des managers dans la prévention et l'intégration des facteurs de pénibilité dans le décompte.

Informé et sensibiliser l'ensemble des salariés sur les problématiques de pénibilité.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Code du travail Art.L4121-1 et L4121-2.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

Mis à jour le
1er juin 2022

AGRÉMENTS



NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr